

La conférence régionale consultative de la culture en Pays de la Loire

une expérience de co-construction des politiques culturelles

EDITO

La Conférence régionale consultative de la culture a été mise en place en 2009 avec le pari d'ébaucher l'organisation d'une parole collective de métiers de la culture, de dresser des convergences entre les différents secteurs de la culture, d'établir un dialogue constructif entre collectivités territoriales et Etat, entre acteurs et collectivités à l'échelle d'une région.

La Région des Pays de la Loire soutient résolument cette philosophie de la co-construction, qui met en action les intelligences collectives, qui tisse une relation précieuse avec les citoyens et les réseaux. La compétence d'aménagement du territoire dépasse les questions de bâti pour concerner aussi l'organisation des activités économiques et sociales, et la constitution de réseaux d'acteurs.

Le bilan de la décentralisation culturelle apparaît positif ; la proximité d'une relation aux œuvres et aux artistes s'est nettement accentuée grâce à une mobilisation partagée des institutions. Nous sommes pour notre part très attachés à défendre la capacité d'action des pouvoirs locaux notamment dans le champ de la culture, une capacité renforcée si elle s'organise dans un dialogue territorialisé.

Le paysage institutionnel, économique et social est tellement mouvant qu'il impose d'inventer de nouveaux modèles de développement fondés sur la coopération et la confiance. La mise en place du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel y participe.

Les activités culturelles tiennent une place spécifique dans les politiques publiques ; le soutien à la création, à l'action culturelle nourrissent l'exercice de la démocratie. Les propositions portées par les acteurs dans cette conférence démontrent combien le développement des activités culturelles repose aussi sur leur porosité avec les enjeux de diversité économique, d'ancrage territorial, d'action éducative. La transversalité est donc prégnante et instructive pour l'action des collectivités comme la nôtre. Elle dessine de nouveaux chantiers, de nouvelles expérimentations, un devoir de créativité pour proposer des solutions alternatives à celles imposées par les rapports de force de la consommation ou par les inégalités sociales et territoriales. Nous sommes fiers de parvenir à co-élaborer un texte d'orientations partagées pour le développement culturel en région où chacun pourra prendre sa part.

Cette conférence nous engage tous et toutes à agir pour préparer l'avenir.

Jacques AUXIETTE
Président du Conseil régional
des Pays de la Loire

Alain GRALEPOIS
Vice-Président à la Culture et aux Sports
du Conseil régional des Pays de la Loire

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE

La CRCC en bref

COMPOSITION

- **Des acteurs et professionnels de la culture** qui représentent chacun une fonction au sein d'une filière (formation, création, production, diffusion, transmission) ; désignés pour un mandat de deux ans dans des assemblées générales d'acteurs par vote ou par consensus, ils portent une parole collective.
- **Des acteurs de la société** participant du développement culturel parmi lesquels les fédérations du sanitaire et du social, le Comité régional des acteurs de la jeunesse et de l'éducation populaire, les Chambres régionales de commerce et d'industrie ainsi que de l'économie sociale et solidaire.
- **Des collectivités territoriales** représentées par les élus et/ou techniciens, parmi lesquelles les Conseils généraux, les communes, préfectures et sous-préfectures, des associations d'élus (FNCC, AMF, ACF), ainsi que la Région et l'Etat.

FONCTIONNEMENT

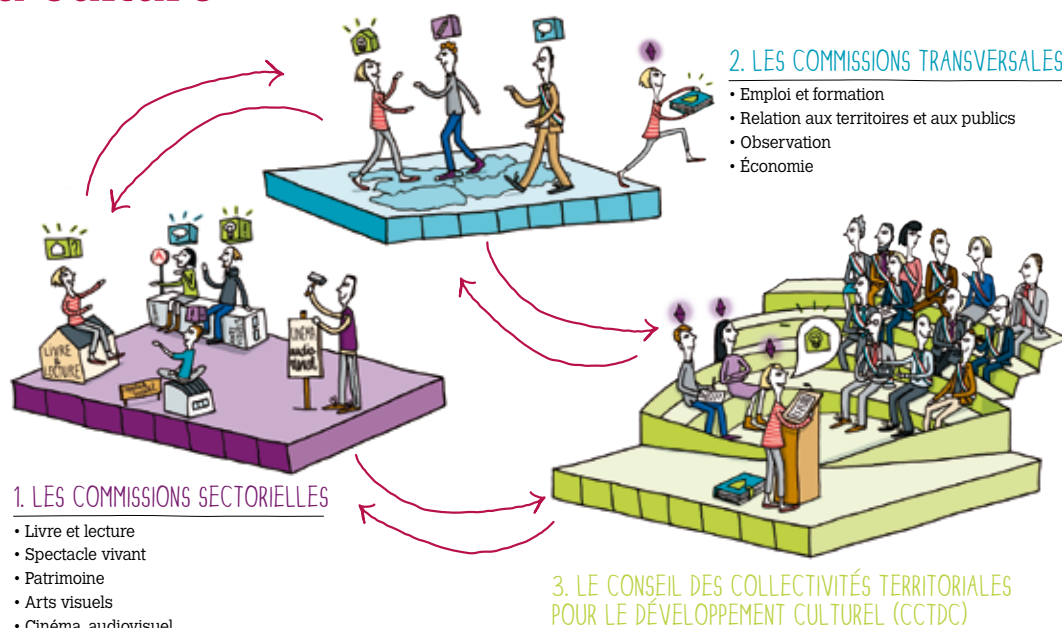
- **les assemblées plénières** une à deux fois par an qui définissent les grandes problématiques et rendent compte des travaux menés dans les différents groupes de travail.

1) **les commissions sectorielles** qui abordent les enjeux, chantiers et dispositifs propres à chaque filière en matière de création, de diffusion, de transmission. Elles ont vocation à développer de la coopération interprofessionnelle.

2) **les commissions transversales** : constituées autour de thématiques, elles ont vocation à dessiner des convergences entre les secteurs et des chantiers communs ; elles peuvent se situer en transversalité avec d'autres politiques publiques. Y participent donc des membres de toutes les commissions sectorielles ainsi que des représentations d'institutions et de collectivités.

3) **le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel**. Il réunit communes, départements, Région et Etat, ces deux derniers étant chargés de l'animation. Lieu d'échanges et de partage, il y est fait retour des propositions des acteurs culturels mais y sont aussi abordés les complémentarités et articulations des politiques culturelles locales ou des sujets d'actualité nationale comme les questions de décentralisation.

Conférence régionale consultative de la culture



Les réalisations 2009-2014

Créée en 2009 et renouvelée en 2012, la CRCC a permis d'instaurer un langage commun - étape significative -, de définir des principes et de mener des chantiers communs pour l'action culturelle, parmi lesquels :

Réalisation d'observations participatives et partagées sur l'ensemble du champ culturel

Après l'élaboration d'une charte et une première enquête sur la filière spectacle vivant, l'« observation participative et partagée » (OPP) a été déployée sur les filières livre, patrimoine, arts visuels et cinéma-audiovisuel. Reposant sur l'implication et la participation des acteurs, l'OPP est un point d'appui pour identifier des évolutions, contribuer à la structuration des filières et au dialogue inter-professionnel. La réalisation de ces observations participatives et partagées a aussi permis de démontrer l'importance socio-économique de la culture en région : **12 000 emplois et un poids économique d'environ 1.7 milliard d'euros.**

Organisation en filières et mise en place d'outils de coopération

Face aux défis économiques et sociaux, la coopération - qu'elle passe par la mise en réseau, la mutualisation, l'association - est une clé de développement pour les filières culturelles. Les études économiques, les OPP et les discussions au sein des commissions sectorielles ont permis de dégager des orientations et projets de coopération pertinents au regard des besoins.

« C'est un bel outil pour structurer une filière tout en créant du dialogue vertical et horizontal. La CRCC nous a permis de mieux nous connaître. Auteurs, éditeurs, libraires, médiateurs et bibliothécaires ont travaillé ensemble à la création de l'association Mobilis, un pôle de coopération régionale autour du livre et de la lecture. Il a pour objectif de les aider à se rencontrer. Il est également le porte-parole de la diversité et de la création sur le territoire »

Albert de Pétigny, éditeur

Plan d'actions en faveur des entreprises culturelles et créatives

Quelles sont les spécificités de la culture en tant que secteur économique ? Avec quels instruments de politique publique le développer ? Une analyse économique des filières culturelles a été produite et les besoins des entreprises culturelles et créatives sur le territoire (développement, innovation, financement, international...) précisés de même que les freins et les leviers de mobilisation des dispositifs d'**accompagnement économique** pour aboutir à un plan d'actions cohérent et efficace.

Ce plan est complété sur les volets **numérique** (sensibilisation, questions relatives au mode de production des pratiques artistiques, modèles économiques des activités culturelles, au soutien à la création, à la réception et compréhension par les publics, au travail de coopérations) ; et **emploi-formation** sur les conditions d'un parcours professionnel cohérent et structuré, qui permette aux artistes de développer une trajectoire professionnelle adaptée, de l'amont (information/orientation, insertion) à l'aval (renforcement des structures et modes d'organisation) en passant par l'en-cours (amélioration des conditions de travail, offre de formation et sécurisation des parcours).

Etablissement d'une charte de responsabilité sociale

La responsabilité sociale en matière d'action culturelle vise à (re)fonder les relations entre acteurs investis dans le champ culturel et artistique. Au-delà des polémiques, s'il est admis qu'un projet relevant de l'action publique fasse l'objet d'une **évaluation**, il est appelé dans le même temps à dépasser une stricte lecture quantitative comme à prendre en compte des projets dont l'intérêt ne se résume pas à une production finale. L'idée d'un référentiel partagé ou de contrat de progrès a abouti après concertation à la création d'un **outil d'appréciation et de suivi des projets culturels**, appropriable par les porteurs de projets comme par les partenaires institutionnels. Cet outil constitue autant de repères pour inscrire l'action artistique et culturelle dans une logique de co-élaboration entre tous les protagonistes d'une même action.

« La notion d'évaluation produit sur les acteurs une intense pression, chacun redoutant un jugement et sa sanction, en termes de financement. Un groupe a travaillé sur les notions de transversalité, de publics et populations, de moyens, de capitalisation, de transmission... Il en ressort une proposition de canevas, dont chacun pourra remplir les cases pour son projet, outil très utile pour les porteurs de projets comme pour les collectivités »

Bruno Fléchar, codirecteur du Kiosque à Mayenne

La CRCC c'est aussi : le soutien à la création de lieux de travail individuels ou collectifs pour les artistes ; le développement d'outils de valorisation des artistes et de l'art contemporain en région, l'aide à la numérisation des salles de cinéma, l'établissement d'un appel à projet visant l'appropriation du patrimoine par les jeunes, l'accompagnement de l'émergence, les rencontres des acteurs du patrimoine culturel immatériel, des opérations en faveur de la diffusion des équipes artistiques...

Construction d'un texte d'orientations partagées pour le développement culturel en région

Nourrie par les interventions, les discussions en commissions, les contributions, les études et les observations participatives et partagées, faite d'allers-retours et d'échanges, la construction d'un texte d'orientations partagées par les acteurs culturels et institutionnels du territoire est un processus itératif, pour lequel la démarche compte autant que le résultat.

Ce texte d'orientations partagées se veut un appui à l'approfondissement, voire à la construction de coopérations territoriales, un cadre de référence commun, exposant un constat consensuel de la culture sur le territoire, et suggérant des lignes d'orientation et des pistes d'actions, **fruits du travail collectif mené de 2012 à 2014**. C'est désormais à chaque acteur culturel qu'il revient de s'en inspirer pour ses projets et à chaque collectivité de choisir d'inscrire et de traduire ou non ces propositions dans sa politique culturelle.

« Ce texte d'orientations partagées se veut le socle d'une nouvelle gouvernance culturelle en région autour d'envies communes : le partage d'informations, l'élaboration de politiques culturelles concertées et pragmatiques, l'attention portée à l'innovation, l'émergence, la prise de risque, la diversité culturelle, l'écoute du citoyen, tout en laissant chaque collectivité libre et responsable de ses politiques ».

Extrait du préambule du texte d'orientations partagées.

Ce texte d'orientations partagées affirme :

- la capacité des acteurs culturels et des acteurs publics du territoire à **faire ensemble**,
- la volonté **d'ouverture et d'ancrage territorial de la culture**, comme la nécessité de renouveler et repenser sans cesse la relation entre les œuvres, les artistes et les publics.

Le texte d'orientations partagées pour le développement culturel en région, c'est :

- **21 chantiers** identifiés portant sur : la relation aux territoires et aux publics, l'observation, l'économie, l'emploi, la structuration des filières, la reconnaissance des métiers, l'émergence...
- **21 propositions concrètes d'actions**,
- **1 charte des collectivités**.

« Nous considérons tout l'intérêt d'un espace de dialogue et de concertation (...) ce lieu doit nous permettre de dessiner des convergences ou des distinctions, de mettre au débat les réponses possibles aux nouveaux besoins, aux nouvelles pratiques, aux nouvelles attentes auxquelles nos politiques publiques sont confrontées. C'est la raison pour laquelle le texte d'orientations partagées constitue une boîte à outil pour nos institutions. »

Extrait de la charte des institutions membres du Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel en Pays de la Loire.

POUR EN SAVOIR EN PLUS

www.crcc.paysdelaloire.fr

l'esprit grand ouvert



Région

PAYS DE LA LOIRE